

# COMPTE RENDU CAPN N° 3 ET 4 IDIV FILIÈRE EXPERTISE

*LA CAPN initialement prévue le 21 octobre 2015 au matin s' est tenue le 29 octobre 2015 au matin. Ce report est dû au boycott intersyndical décidé à la suite de la présentation de mesures inacceptables en groupe de travail règle de gestion du 21 septembre 2015. Nous vous invitons à vous reporter au texte intersyndical de boycott publié sur votre site CGT FIP.*

*Pour revenir à la CAPN TA IDIV filière expertise, la présidence a été assurée par Mme Anne TALON, adjointe à la chef de bureau RH1B en l'absence de Mme CASTELEYN, cheffe du bureau RH1B.*

*Nous vous invitons à la lecture de notre déclaration liminaire.*

*La DG a répondu de la manière suivante aux différents sujets évoqués par les organisations syndicales :*

## **1/ SUR LE CONSTAT D'UNE VOLUMÉTRIE INSUFFISANTE DUE À LA BAISSSE DU NOMBRE DE CANDIDATS**

LA DG recense tous les ans les besoins en IDIV experts par une note adressée au réseau (cette année le 08/06/2015) où les modalités de sélection sont précisées.

Il n'y a aucun arbitraire de la part des directeurs locaux. Ils expriment leurs besoins qui sont ensuite présentés aux différents bureaux métiers qui confirment ou pas. Cette méthode de recensement est connue maintenant des cadres des deux filières. Le nombre de postes correspond à cet exercice de recensement.

Elle a reconnu l'existence de vacances et dit s'être interrogée comme nous. Cependant elle estime que la communication sur ces postes est satisfaisante. Sur l'attractivité de ces postes d'IDIV expert la DG il ne s'agirait pas d'un problème géographique puisque des postes sont vacants dans des départements attractifs comme l'Ille et Vilaine ou le Finistère.

Concernant la spécialité fiscalité du patrimoine, la DG a affirmé que les cadres maîtrisant cette mission existent, mais qu'il y a un manque d'attractivité pour les départements proposant les fiches de poste. Il existe pour cette mission des collègues appartenant au vivier IDIV experts qui n'ont pas postulé sur les fiches. A ce stade la DG n'en a pas compris les raisons.

Elle reconnaît une baisse du nombre de postes offerts mais affirme que le volume global des experts sur le terrain restait stable à environ 200 collègues. La DG estime ainsi prendre en compte les besoins du réseau.

La DG a tenu à rappeler que les connaissances techniques étaient aussi détenues par les supérieurs hiérarchiques, les directions, le PNSR et que par conséquent le réseau d'expertise était multiforme et appréciable, chaque structure ayant sa propre légitimité sans prééminence.

Pour la CGT, il y a un grave souci de mobilité et de perspective de carrière pour les IDIV experts. D'une part, coincés par la définition des fiches de poste et ne pouvant demander une mobilité que sur un poste strictement identique, les IDIV experts sont condamnés à rester associés au poste pour lequel ils ont été sélectionnés. D'autre part il leur est impossible par la suite de rejoindre la filière comptable. La DG a d'ailleurs confirmé qu'il fallait repasser une sélection pour passer IDIV encadrant et ensuite rejoindre la filière comptable.

## **2/ SUR LE FINANCEMENT DES EMPLOIS IDIV EXPERTS :**

A l'interrogation de savoir si les « grosses directions » étaient avantagées, la DG a convenu que le financement des postes prenait en compte l'existence d'emplois disponibles ou de la possibilité de transformation d'emploi d'IDIV encadrement en un emploi d'IDIV expert.

Il y a aussi une enveloppe globale à respecter par la DG qui estime cependant avoir un regard bienveillant sur les demandes des directions en experts. Le financement se fait aussi par la suppression de postes d'IP, parfois sur des départs à la retraite, rarement sur des postes d'inspecteurs.

Montreuil, le 3/11/2015

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex
- [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)
- Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)
- [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Il s'effectue dans la proportion de un pour un.

### 3/ SUR LES MODALITÉS DE SÉLECTION ET LES JURYS :

L'ensemble des candidats avaient d'excellents dossiers et étaient reconnus en local avec des avis très favorables. Cependant, des résultats en retrait ont été constatés après les entretiens : des attentes sont restées insatisfaites sur le positionnement en tant qu'IDIV.

De fait, si l'entretien est en retrait, la DG est amenée à s'interroger sur les capacités des collègues à assumer les responsabilités d'IDIV. Ainsi il a été constaté que des collègues étaient en difficulté dès leur installation sur leur poste, ce qui a conduit la DG à une sélection prudente.

Les meilleurs candidats sont retenus s'ils obtiennent une note supérieure à 10/20 et que les deux autres piliers sont favorables. Il faut que l'expert puisse apporter un appui technique remarqué. Si les deux piliers sont favorables, alors la DG a reconnu que l'entretien devient déterminant et permet de départager les candidats.

Les jurys sont sensibilisés en amont aux attentes en fonction de chaque fiche. L'entretien se déroule sur 30 minutes, ce qui est une durée habituelle pour les sélections. Pour la DG cette durée est suffisante.

La DG a estimé être vigilante sur le type de questions posées, notamment afin d'éviter qu'elles soient trop pointues. Cependant un très bon inspecteur qui passe IDIV a vocation à avoir un périmètre de responsabilités et de connaissances élargi et il doit pouvoir mutualiser. Ainsi un expert peut être amené à apporter son aide pour des missions à l'extérieur de son département. Il est donc important de reconnaître un bon niveau des mérites.

### 4/ SUR LES VIVIER ET BILAN DES SÉLECTIONS IDIV :

La DG s'est engagée à remettre aux organisations syndicales le bilan de la CAP.

Sur l'état du vivier actuellement : il y a 21 collègues en attente d'un poste auxquels s'ajoutent 5 IDIV experts retenus ce jour, soit un vivier global de 26 cadres au total.

Parmi ces cadres, 4 sont de la sélection 2012 et ont donc jusqu'au 1er janvier 2017 pour trouver un poste.

vivier	contrôle fiscal	fiscalité	informatique	secteur pub. local	domaine	gestion fiscale	total
2012-2013	2	2					4
2013-2014	5	1	1	1		1	9
2014-2015	5	3					8
2015-2016	1	2	1		1		5
Total	13	8	2	1	1	1	26

Il y aura un bilan sur la sélection IDIV encadrement qui sera fait lors d'un groupe de travail consacré aux cadres supérieurs les 5 novembre 2015 et 7 décembre 2015. Il est rappelé que pour le moment, les OS sont dans une logique de boycott en attendant une audience avec le ministre.

À l'issue de l'examen des dossiers, la DG n'a pas voulu revenir sur certaines candidatures qui auraient pu convenir.

Au final il faut tout de même s'interroger sur la volonté de RH1B de rendre cette CAPN utile en soi et à accepter de remettre en cause son projet. En effet, force est de constater que le bureau RH1B a répondu parfois avec agacement à certaines questions (exemple : « le vivier n'est pas un secret d'état », « on n'est pas des devins »).

Elle a clos le débat en affirmant que tous les bons dossiers étaient d'ores et déjà au projet.

### LES VOTES :

Pour : L'administration

Contre : Solidaires, CGT, CGT-FO

Abstention : CFDT

Vos élus ont voté contre pour les raisons exposées dans notre déclaration liminaire d'une part et d'autre part à cause de l'absence de rajout au projet initial. Nous constatons que le pilier prépondérant demeure l'entretien ce qui ne n'est pas conforme à l'esprit de cette sélection assise également sur le dossier et l'avis du directeur.

# LE 18 NOVEMBRE, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE